

POMPES FUNEBRES VIERS

REPRÉSENTANT LÉGAL CHRISTIAN PHILIPPON
138 AVENUE DE ROCHEFORT
17200 ROYAN
Tél : 05.46.39.24.64 Fax : 05.46.23.96.13
SAS au capital de 8000 EUROS
RCS : 337 829 378 SAINTES
SIRET : 33782937800013
APE : 930H
FR39337829378
N° d'habilitation : 22-17-0020 N° ORIAS : 07028837

DEVIS TYPE INHUMATION

MAIRIE DE ROYAN
80 AVENUE DE PONTAILLAC

17200 ROYAN

DEVIS N° 011650 (Document émis en Euro)

Code client : 8524

Date : 28/02/2023

DESIGNATION	Prestations courantes	Prestations complément. optionnelles	Frais avancés pour le compte de la famille	TVA
PREPARATION / ORGANISATION DES OBSEQUES				
Démarches et formalités				
Démarches administratives locales Niveau 01	181.27			2
Démarches Royan & son agglomération.				
CERCUEIL ET ACCESSOIRES				
Cercueil				
* Cercueil Pirée	661.75			2
Plaque d'identité				
Plaque identité	43.68			2
Autres prestations courantes				
* Cuvette étanche	32.76			2
* Poignées X4	84.08			2
CEREMONIE FUNERAIRE				
Véhicule funéraire				
Corbillard et son chauffeur/porteur pour la cérémonie #	393.12			3
Personnel				
3 Porteurs arrivée en tenue	360.36			2
Mise à dispo. d'un maître de cérémonie				
Maître de cérémonie		206.39		2
INHUMATION				
Ouverture/fermeture de caveau				
Ouverture et fermeture d'un caveau	469.56			2

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque (*). Celles dépendant de la réglementation sont suivies du signe (#).

CONDITIONS DE VENTE :

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur.

Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée. En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétant. 30% à la commande - Solde à réception de la facture

POMPES FUNEBRES VIERS

REPRÉSENTANT LÉGAL CHRISTIAN PHILIPPON
138 AVENUE DE ROCHEFORT
17200 ROYAN
Tél : 05.46.39.24.64 Fax : 05.46.23.96.13
SAS au capital de 8000 EUROS
RCS : 337 829 378 SAINTES
SIRET : 33782937800013
APE : 930H
FR39337829378
N° d'habilitation : 22-17-0020 N° ORIAS : 07028837

Obsèques de : Monsieur DEVIS TYPE INHUMATION

MAIRIE DE ROYAN
80 AVENUE DE PONTAILLAC
17200 ROYAN

DEVIS N° 011650 (Document émis en Euro)

Code client : 8524

Date : 28/02/2023

DESIGNATION	Prestations courantes	Prestations complément. optionnelles	Frais avancés pour le compte de la famille	TVA
Sous réserve d'inspection au cimetière.				

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque (*). Celles dépendant de la réglementation sont suivies du signe (#).

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Net à payer
2 20.00	1 699.88	339.97	2 039.85
3 10.00	357.38	35.74	393.12
Total	2 057.26	375.71	2 432.97

Validité du devis : 1 MOIS

Bon pour accord

Signature :

CONDITIONS DE VENTE :

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur.

Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée. En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétant. 30% à la commande - Solde à réception de la facture